

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA DÉLIVRANCE DE PASSEPORTS AUX TERRORISTES RÉFUGIÉS À CUBA

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a fait tant d'histoires à propos des gens éveillés aujourd'hui. A-t-il été enfin informé au sujet de la délivrance de passeports aux terroristes partis pour Cuba et peut-il nous faire connaître la politique de son ministère à cet égard?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition semble me demander de faire une déclaration. Je ne pense pas que ce soit réglementaire.

L'hon. M. Hees: Contentez-vous de répondre à la question.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement et je prie Votre Honneur de décider si cette question est réglementaire.

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition se rend très utile et je l'en remercie. Je décide donc solennellement que la première partie de la question était acceptable mais pas la deuxième.

L'hon. M. Hees: Que le ministre réponde à la première partie.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je demande au ministre de répondre à la première partie de ma question.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, peut-être le chef de l'opposition pourrait-il reformuler sa question pour me permettre d'y répondre pertinemment.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je demande au ministre de nous indiquer la position de son ministère à l'égard de la délivrance sur demande de passeports aux terroristes?

M. l'Orateur: A l'ordre. S'il faut appliquer le Règlement à la lettre, j'informe le ministre et le chef de l'opposition que cette question n'est réglementaire que s'il s'agit d'un sujet d'actualité. C'est indiscutablement une infraction au Règlement que d'inviter le ministre à faire une déclaration qui devrait normalement avoir lieu à l'appel des motions. Si le ministre accepte de répondre à la première partie de cette question, comme je le disais il y a un instant, ce serait parfaitement réglementaire.

M. MacInnis: Allons, répondez.

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, ma réponse au chef de l'opposition était tout à fait sérieuse. Comme j'aurai besoin de quelques minutes pour expliquer ma position, je pense qu'il vaudrait mieux que je réponde par une déclaration.

M. Baldwin: Pourquoi ne pas revenir à l'appel des motions?

[L'hon. M. Andras.]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE FAIRE UNE DÉCLARATION SUR LE TRAITÉ ENTRE L'ALLEMAGNE DE L'OUEST ET LA POLOGNE

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si ma question est conforme au Règlement, mais je suis également intéressé à connaître l'attitude du gouvernement canadien relativement au traité qui a été signé par l'Allemagne de l'Ouest et la Pologne.

Vous avez décidé, monsieur l'Orateur, que l'on devait en revenir à l'appel des motions pour que le ministre fasse sa déclaration. Pourrait-on obtenir le consentement unanime de la Chambre pour revenir à l'appel des motions afin de permettre au ministre de faire sa déclaration? Sinon, le ministre serait-il disposé demain, à l'appel des motions, à faire une déclaration sur cet important traité?

[Traduction]

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je pourrais répondre à cette question très brièvement et beaucoup plus rapidement que je ne pourrais répondre à la question posée par le chef de l'opposition.

Une voix: Le ministre gaspille le temps de la Chambre.

M. l'Orateur: Sauf erreur, on demande si le ministre voudrait revenir à l'appel des motions pour faire une déclaration, ou s'il demandera la permission de faire une déclaration demain à l'appel des motions.

L'hon. M. Hees: Que va faire le ministre?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, puis-je avoir le consentement unanime pour revenir à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ATTITUDE DU CANADA QUANT AU TRAITÉ GERMANO-POLONAIS

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous admirons le courage et le réalisme manifestés par la République fédérale d'Allemagne, dans le cadre de sa politique à l'égard de l'Est, dans la négociation de ce traité difficile, à la suite de celui qu'elle a signé avec l'Union soviétique le 12 août. Nous félicitons également la Pologne d'avoir contribué, de concert avec la République fédérale d'Allemagne, à une détente en Europe.

Des voix: Bravo!

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le secrétaire d'État aux